

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012  
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20  
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte  
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h  
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h  
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10  
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Démarche de Globalisation des financements - Garantie d'emprunt accordée à AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Concours financier de 81.409.784,68 euros pour la période du 01/11/2012 au 30/04/2014 - Contrat de prêt global - Décision - Autorisation de signature.**

□

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2012/0647 du 28 Septembre 2012, la Communauté Urbaine de Bordeaux a accordé sa garantie à AQUITANIS, OPH Communautaire, à hauteur de 100 % du montant total de la ligne de financement pluriannuelle et multi-produits mise à disposition d'AQUITANIS par la Caisse des Dépôts et Consignations. La Communauté Urbaine de Bordeaux a donc octroyé à AQUITANIS sa garantie pour un concours financier de 420.712.000 €, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la période 2012-2016.

Dans le cadre de cette convention il convient de prendre une première délibération de garantie globale de 81.409.784,68 euros aboutissant à la signature d'un contrat de prêt.

Aux termes de la délibération globale de garantie et du contrat de prêt global, en cas de modification du plan d'investissements et de financements pendant l'exécution du contrat de prêt global le Conseil de communauté s'est engagé à réitérer sa garantie, par une délibération prenant acte des opérations financées, des montants exacts et des caractéristiques financières des lignes du prêt de la période qui auront été exercées par AQUITANIS.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 6.1 du projet de contrat de prêt global ci-annexé, une liste des opérations à financer pour la période concernée ainsi que les caractéristiques des prêts associés sont jointes à la présente délibération.

AQUITANIS, OPH Communautaire, sollicite donc l'octroi de la garantie communautaire pour ce concours financier à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu le projet de contrat de prêt global ci annexé mettant à disposition de AQUITANIS un financement global et multi produits pour la période du 01/11/2012 au 30/04/2014

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QUE la demande précitée formulée par AQUITANIS, OPH Communautaire, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie communautaire définies par le Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville annexé à la délibération n°2007/0670 du 21 Septembre 2007 ;

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

La Communauté Urbaine de Bordeaux a accordé sa garantie à AQUITANIS, OPH Communautaire, à hauteur de 100 % du montant total de la ligne de financement pluriannuelle et multi-produits mise à disposition d'AQUITANIS par la Caisse des dépôts et consignations.

**ARTICLE 2 :** Sur le montant total de la ligne de financement mis à disposition d'AQUITANIS par la Caisse des Dépôts et Consignations, un premier engagement de garantie est consenti pour un montant de 81.409.784,68 €, à compter de la date d'effet du contrat de prêt global, pour une durée expirant après le complet remboursement de toutes les sommes dues au titre du dernier tirage exercé par l'emprunteur durant la période du 01/11/2012 au 30/04/2014

**ARTICLE 3 :** Chaque ligne du prêt devra répondre aux conditions d'octroi de la garantie communautaire définies par le Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville annexé à la délibération n°2007/0670 du 21 Septembre 2007 ou par celui en vigueur à la date des tirages.

**ARTICLE 4** : Dans l'hypothèse où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus et de toutes commissions ou indemnités pouvant être dues, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En conséquence, le Conseil de la Communauté Urbaine s'engage, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**ARTICLE 5** : Le Conseil de la Communauté Urbaine autorise son Président à signer, en tant que garant, le contrat de prêt global relatif à la période du 01/11/2012 au 30/04/2014 à intervenir entre la Communauté Urbaine, la Caisse des Dépôts et Consignations et AQUITANIS, OPH Communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. LUDOVIC FREYGEFOND